

N° 2017.04.02.37

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant que le Maire de Carbon-Blanc est garant de la sécurité, salubrité et tranquillité publique sur sa commune;

Considérant la chute d'un pylone téléphonique rue Pasteur, entre la rue Calmette et la rue André Malraux et le risque important occasionné pour les véhicules et les piétons ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Le 04 février 2017, et ce jusqu'à réparation du pylone, la portion de rue Pasteur entre la rue Calmette et la rue André Malraux est fermée à la circulation des véhicules et des piétons, sauf riverains et services de secours.

ARTICLE 3 : La signalisation et la mise en sécurité de cette portion ont été mises en place et conservées par le soin des services techniques de la commune de Carbon-Blanc conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Directrice Générale des Services

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 04 février 2017

At Alain TURBY,



At
Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.